

## Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2018-0051

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur l'augmentation de la durée de stockage du produit pour le produit biocide **TX201 TRAITEMENT MEUBLES PARQUETS - SPRAY**,*

*de la société*

*V33*

*enregistrée sous le numéro*

*BC-EA045243-69*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 24 avril 2019,*

*Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 ;*

### Article 1<sup>er</sup>

La modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi du produit sont précisées en annexe.

### Article 2

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 21 août 2028.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le

10 MAI 2019

**Dr Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	TX201 TRAITEMENT MEUBLES PARQUETS - SPRAY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	V33
	Adresse	La Muyre 39 210 Domblans France
Numéro de demande	BC-EA045243-69	
Type de demande	Demande de changement mineur	
Numéro d'autorisation	FR-2018-0051	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	V33
Adresse du fabricant	La Muyre 39 210 Domblans, France
Emplacement des sites de fabrication	La Muyre 39 210 Domblans, France

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited Plot # 306/3 II Phase, GIDC, Vapi – 396 195 Gujarat, Inde

<b>Substance active</b>	Perméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	Caldic Denmark A/S (agissant pour Tagros Chemicals India Ltd.)
<b>Adresse du fabricant</b>	"Jhaver Centre", Rajah Annamalai Building, IV Floor, 72, Marshalls Road, Egmore, Chennai-600 008, Inde
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	A4/1&2 Sipcot Industrial Complex, Kudikadu Cuddalore, Tamil Nadu Inde

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine (technique)	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,60
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Solvant	64742-48-9	918-481-9	79,40

### 2.2. Type de formulation

Aérosol



### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable Catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes – Ne pas fumer P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C P501 : Eliminer le contenu/récipient dans ...
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 : Contient de la perméthrine. Peut provoquer une réaction allergique.

### 4. Usage(s) autorisé(s)

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif

Type de produit	PT8 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) – Stade : larve - Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Stade : larve - Lyctus brun ( <i>Lyctus brunneus</i> ) - Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> , <i>Coptotermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i> ) Stades : soldat, nymphe, ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par pulvérisation



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Le produit est prêt à l'emploi.  Application par pulvérisation. Taux d'application dans la zone analytique : CU1 : 200 mL de produit (après dégazage) par m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Aérosol en fer blanc sans vernis interne avec diffuseur en polypropylène de capacité 520 mL

**4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

-

**4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

-

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

-

**4.2. Description de l'usage****Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif**

<b>Type de produit</b>	PT8 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement curatif du bois en service (résineux et feuillus)
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) - Stade : larve - Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Stade : larve - Lyctus brun ( <i>Lyctus brunneus</i> ) - Stade : larve
	Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> , <i>Coptotermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i> ) Stades : soldat, nymphe, ouvrier
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle par pulvérisation Application par injection combinée à une application superficielle
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Le produit est prêt à l'emploi.  Pour l'application par pulvérisation, le taux d'application est : 300 mL de produit par m <sup>2</sup> de bois



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



agence nationale de sécurité sanitaire  
alimentation, environnement, travail

Connaître, évaluer, protéger

	Pour l'application par injection (en association avec un traitement superficiel uniquement), le taux est : 150 mL de produit (après dégazage) / m <sup>2</sup> de bois (+ 300 mL de produit / m <sup>2</sup> de bois pour l'application superficielle)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Aérosol en fer blanc sans vernis interne avec diffuseur en polypropylène de capacité 520 mL

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en association avec un traitement curatif par application superficielle.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le professionnel, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) durant les phases d'application du produit (injection ou pulvérisation).

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Utiliser *seulement* dans un endroit bien ventilé
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Se laver les mains après manipulation du produit.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.



- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 36 mois
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

### 6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.